LIVRY PARTICIPATIF

2023

LE PARC GEORGES-CLÉMENCEAU

DOSSIER

LIVRY-GARGAN



OBSERVATOIRE INDEPENDANT
DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
ET DES QUARTIERS

CONTACT

LIVRY.PARTICIPATIF@GMAIL.COM

HTTPS://LIVRYPARTICIPATIF.WORDPRESS.COM

RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK TWITTER INSTAGRAM YOUTUBE

© Livry Participatif 2023

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation sous Licence Creative Common (CC-BY-NC),.

Les copies, reproductions, distribution, citations intégrales ou partielles sont illicites sans attribution formelle de l'auteur et de l'éditeur.

Les adaptation sont illicites sans attribution formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Oeuvre, tout ou partie du matériel la composant.

La contrefaçon est sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).

Photographie & couverture : (c) Livry Participatif

LIVRY PARTICIPATIF
93190 LIVRY-GARGAN

Association déclarée par application de la
Loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Numéro RNA : W932012473 - Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Numéro SIREN : 922085584

Enregistrée au Journal Officiel des Associations (JOAFE),
depuis le 27 décembre 2022

Inscrite à l'Insee, depuis le 20 novembre 2022

Certification de l'association
appartenant au champ de
l'**Économie sociale et solidaire** par l'INSEE

DOSSIER
LE PARC GEORGES-CLEMENCEAU

Retrouver le dossier en intégralité sur
https://livryparticipatif.wordpress.com/2023/07/04/grand-angle-le-parc-georges-clemenceau/

I – GÉOGRAPHIE

LOCALISATION

Le parc Georges-Clémenceau est un espace vert communal de 4.447 m² pour la parcelle municipale avec une partie en bordure de route dévolue au département niché entre la rue Georges Clémenceau, la rue Philippe Lebon et la rue de Vaujours en face des déchèteries territoriales et professionnelles avec vue à l'ouest sur l'ancien cimetière. Le guide de Livry-Gargan 2022-2024 dépeint le parc Georges-Clémenceau en page 119 comme « parc de Loisirs et espace vert ».

GÉOLOGIE, RELIEF, MILIEUX NATURELS ET MORPHOLOGIE

L'état de la connaissance de la biodiversité sur la commune de Livry-Gargan, établi en mars 2011 par la direction des espaces verts du département de Seine-Saint-Denis, rappelle quelques éléments clefs sur les lieux. Le parc Georges-Clémenceau et le parc du Château y sont référencés comme une mosaïque de deux habitats naturels, à la fois comme terrain en friche et comme vergers, bosquet et plantation d'arbres.

De même, le site est recensé dans les cartes départementales comme milieu herbacé planté et milieu boisé planté et la carte d'occupation des sols de 2003 situe le lieu comme une friche, considérant les friches comme *« les milieux les plus riches en termes d'espèces végétales »* qui *« hébergent également une multitude d'oiseaux ou d'insectes. ». Il y est indiqué que « leur urbanisation est une source importante de disparition de la biodiversité en milieu urbain. »* et ayant pour objectif de *« préserver autant que possible ces milieux ».*

Les sous-sols sont caractérisés par la présence de marnes de Ludes, une formation géologique spécifique originaire du Ludien, subdivision de l'échelle des temps géologiques qui s'étend de -37,8 à -33,9 millions d'années, qui représente un étage défini dans le bassin sédimentaire de Paris correspondant à l'Age le plus récent

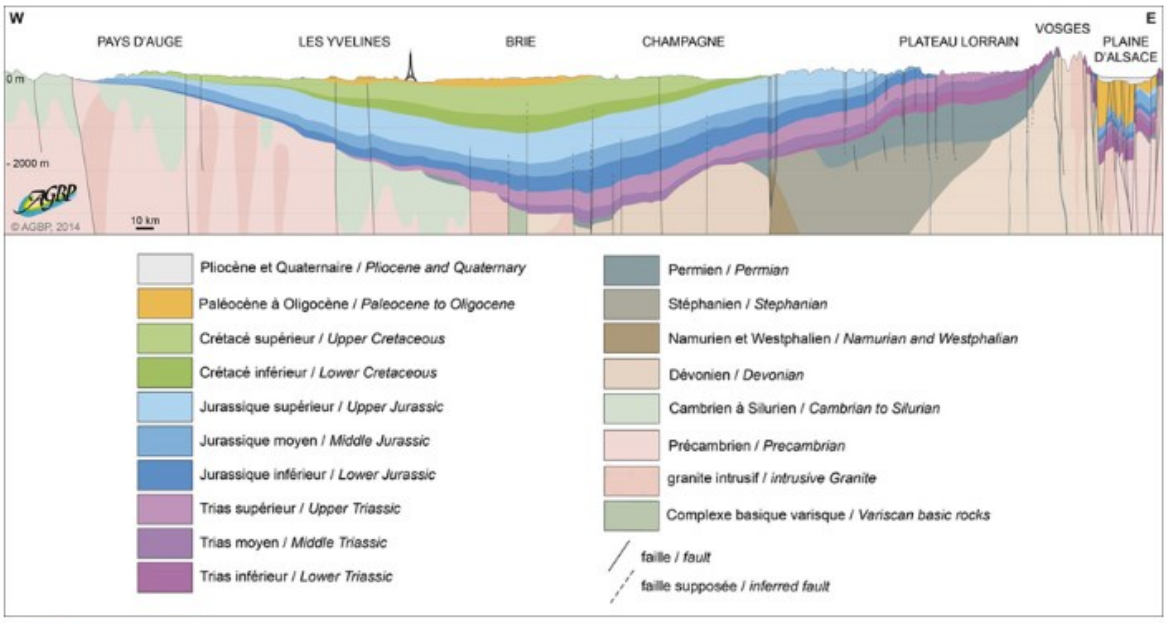


de l'Éocène lors duquel le bassin géologique parisien a commencé à se transformer en une cuvette centrale, partiellement envahie par la mer. Parallèlement, l'érosion des hauts plateaux situés à l'extrême est de la France, notamment dans les régions des Vosges et de la Forêt-Noire, était déjà en cours. Cette érosion a entraîné des dépôts salins ou d'évaporites, provenant des couches de marnes irisées du Keuper. Ces dépôts contiennent notamment des roches salines ou évaporites, témoignant d'une histoire géologique complexe.

Le PLU de 2005 classait le parc Georges-Clémenceau, comme de nombreux autres parcs en zone Ns, zone de protection des espaces naturels. Cette zone comprend des éléments identifiés au plan de zonage en tant qu'*« élément de patrimoine à protéger »* en application de l'article L123–1–7 du code de l'urbanisme.

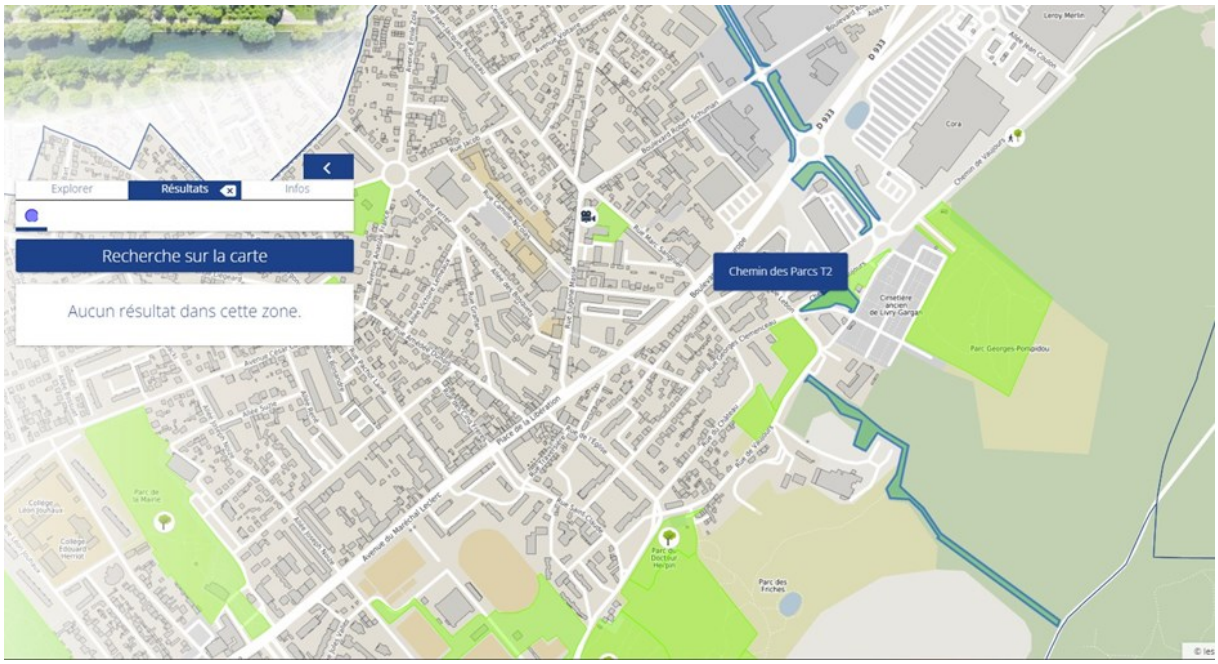
Rappelons également que le site fait partie intégrante de la trame verte de Livry-Gargan, comme rappelé dans le PLU de 2015, avec un chemin de randonnée qui lui est indissociable. Le parc ne figure cependant plus dans les éléments de zone de protection des espaces naturels.

Coupe géologique du Bassin parisien



AGBP1964

Chemin des Parcs T2 sur le site des îlots de fraîcheurs du Grand-Paris-Grand-Est

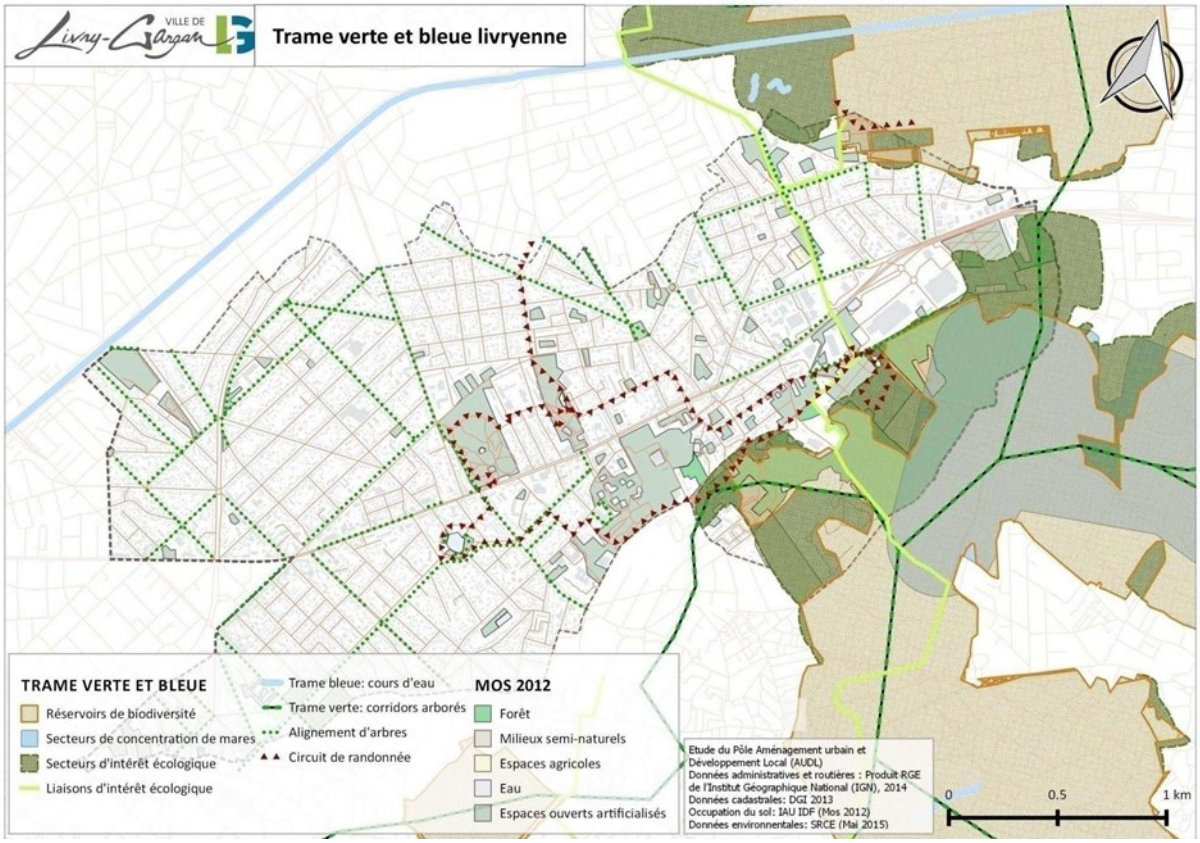


Cartographie des îlots de fraîcheur : Grand-Paris-Grand-Est

Tableau de l'évolution de l'occupation des sols à Livry-Gargan

Type d'occupation	Superficie 2008 (en hectares)	Superficie 2012 (en hectares)
1. Forêts	56,20	56,20
2. Milieux semi-naturels	10,94	17,10
3. Espaces agricoles	6,92	0;77
4. Eau	1,39	1,39
Sous-total espaces agricoles, forestiers et naturels	**75,45**	**75,45**
5. Espaces ouverts artificialisés	90,89	86,20
Sous-total espaces ouverts artificialisés	**90,89**	**86,20**
6. Habitat individuel	385,79	384,34
7. Habitat collectif	62,16	64,13
8. Activités	43,66	43;85
9. Équipements	34,23	34,84
10 Transports	33,27	33,19
11. Cattières, décharges et chantiers	11,72	15,16
Sous-total espaces construits artificialisés	**570,83**	**575,51**
Total	**737,17**	**737,17**

Trame verte et bleue et chemins de randonnée (PLU)



II – HISTOIRE

UN CHÂTEAU À LIVRY

Le parc Georges-Clémenceau, est un chapitre et vestige indissociable de l'histoire du château de Livry, dont les racines plongent jusqu'au XIIe siècle. Après sa destruction totale en 1128, suite à son siège par les troupes de Louis VI le Gros, le château est immédiatement reconstruit. Pourtant, un témoignage datant du règne de Philippe le Hardi (1270-1285) le dépeint déjà comme étant *« déchu et gasté »*. Au gré des siècles, le château subit de nombreuses modifications sous l'impulsion des différents seigneurs qui s'y succèdent. Une gravure de Chastillon datant de 1610 le dépeint tel qu'il était sous l'autorité de Jacques II Sanguin (1548-1626), prévôt des marchands de Paris et seigneur de Livry. Louis Sanguin, en tant que premier maître d'hôtel de Louis XIV, réussit à obtenir du roi une faveur royale : l'élévation de ses terres de Livry au rang de marquisat en 1688, c'est alors que le château, devint le théâtre d'une célébration mémorable. Le marquis de Livry, dans un élan de faste et de grandeur, organisa une fête somptueuse en l'honneur de Monseigneur le dauphin, le 30 juin 1688.

Au XVIIIe siècle, le château passe entre les mains de plusieurs propriétaires, avant d'être acquis par la comtesse de Damas en 1797. Lors de la première Restauration, le comte d'Artois, futur Charles X, est reçu en tant que lieutenant général du royaume le 12 avril 1814, lors de son retour d'exil. C'est à cette occasion que le jardinier de la comtesse, Canivet, a l'idée de confectionner des petits bouquets ornés de rubans blancs en hommage au comte d'Artois et à sa suite. Cette attention est à l'origine de la création de la décoration du Lys, décernée aux fidèles serviteurs de la cause royaliste.

Face aux pillages récurrents des années 1814-1815, notamment par les troupes russes de la coalition lors de la campagne de France, la comtesse de Damas se résout à vendre son château en 1816. Le château change encore plusieurs fois de propriétaires, avant d'être rasé en 1836 par son propriétaire de l'époque, Louis Charles Tardif de Petitville, qui érige une bâtisse imposante en lieu et place. La propriété est mise aux enchères en avril 1920, et les anciennes basse et haute cour sont lotis. Les derniers vestiges du château disparaissent au début des années 1980.

LE PARC DU CHÂTEAU ET LE PARC GEORGES-CLÉMENCEAU

La quête pour déterminer l'exacte époque à laquelle ces parcelles ont été consacrées en tant que parc est une question complexe, tant ces terres semblent avoir toujours été vouées à la nature, sauvage ou apprivoisée. Alors que les terrains jadis associés au château, aux cours basses et hautes, ont été morcelés et lotis, le sort du « parc du Château », récemment ainsi nommé, est tout autre. Il est aujourd'hui intégré à la partie Est du parc Georges-Clémenceau dans les plans municipaux, comme un vestige de l'ancien complexe des jardins du Château de Livry.

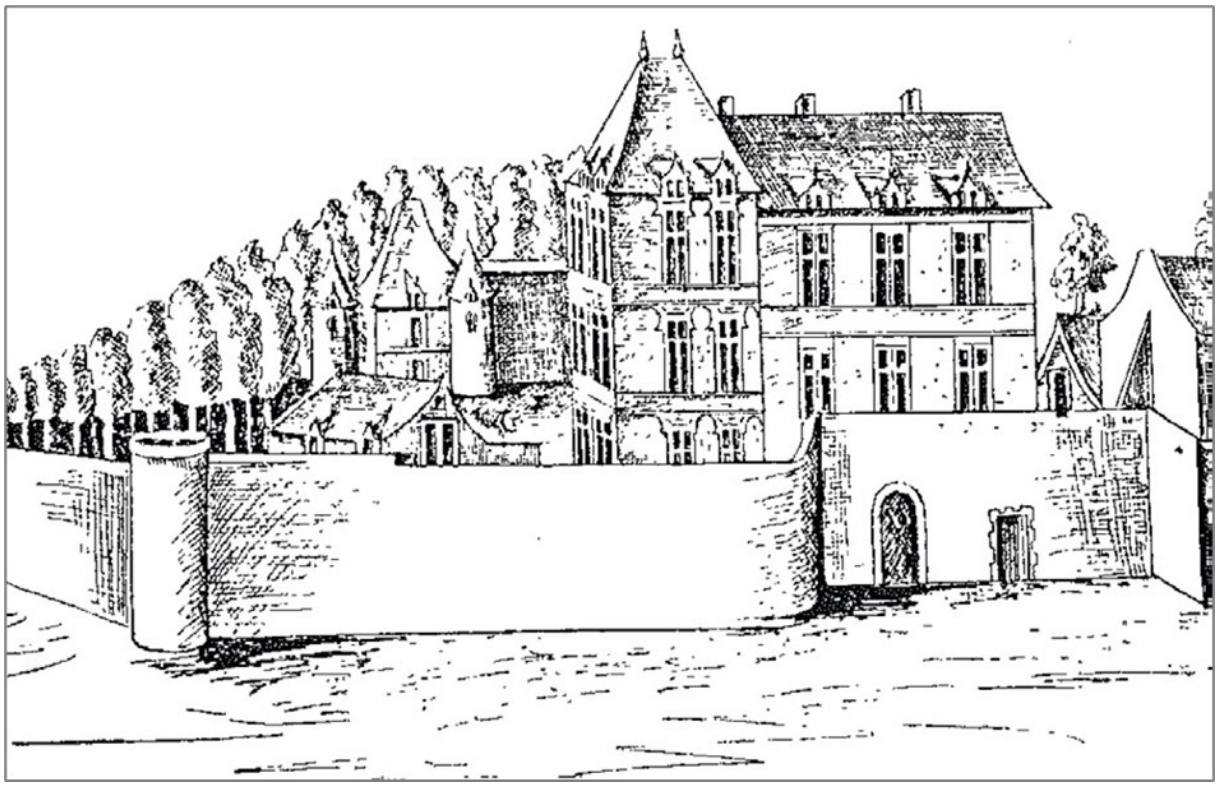
En 1913, un plan dessiné par un géomètre évoquait les propriétés figurant sur le plan terrier de Livry, dressé en 1779 par Jean Baptiste Poison, Garde général du duc d'Orléans, seigneur de Livry et du Raincy. Ce plan révélait que ces terrains, y compris l'ensemble du château, étaient la propriété de Madame la duchesse de Beauvilliers.

Dans l'ouvrage « Livry en Aulnoy et Madame de Sévigné », on découvre une description du Château de Livry à travers les yeux d'un paysan Livryen du 17ème siècle : « *Il y a aussi un Château à Livry, la demeure de son Seigneur Jacques Sanguin, le Capitaine des Chasses…. Les communs du Château, longue bâtisse à angle droit le long de la Grand Rue, sont séparés sur leur autre côté de l'église par une ruelle de quelques pieds, assez*

nauséabonde. Elle débouche dans l'avant-cour du Château qui double la place. La porte est grandiose, le pavillon de droite supporte deux jolies tourelles. La cour presque carrée, s'orne d'une fontaine d'eau vive en son milieu. Le Château s'étend en deux corps de bâtiments en équerre avec aux extrémités des pavillons coiffés d'ardoise. Les façades sur la cour regardent vers l'Est, vers les parterres et le jardin qui jouxtent la campagne. Un clos de trente-cinq arpents, tout bordé de beaux arbres, descend en pente douce jusqu'à la route royale« .

La rue du Château, ainsi nommée car menant au Château de Livry près de l'église (entre la rue de l'Eglise et la rue Georges-Clémenceau), a été baptisée lors d'un conseil municipal le 18 juillet 1925. Le 30 mai 1970, le conseil municipal a décidé de donner un nouveau nom à la rue du Parc (entre la rue de l'Eglise et le Chemin de Vaujours) et l'a renommée rue Georges-Clémenceau.

La Maison seigneuriale de Livry en 1610



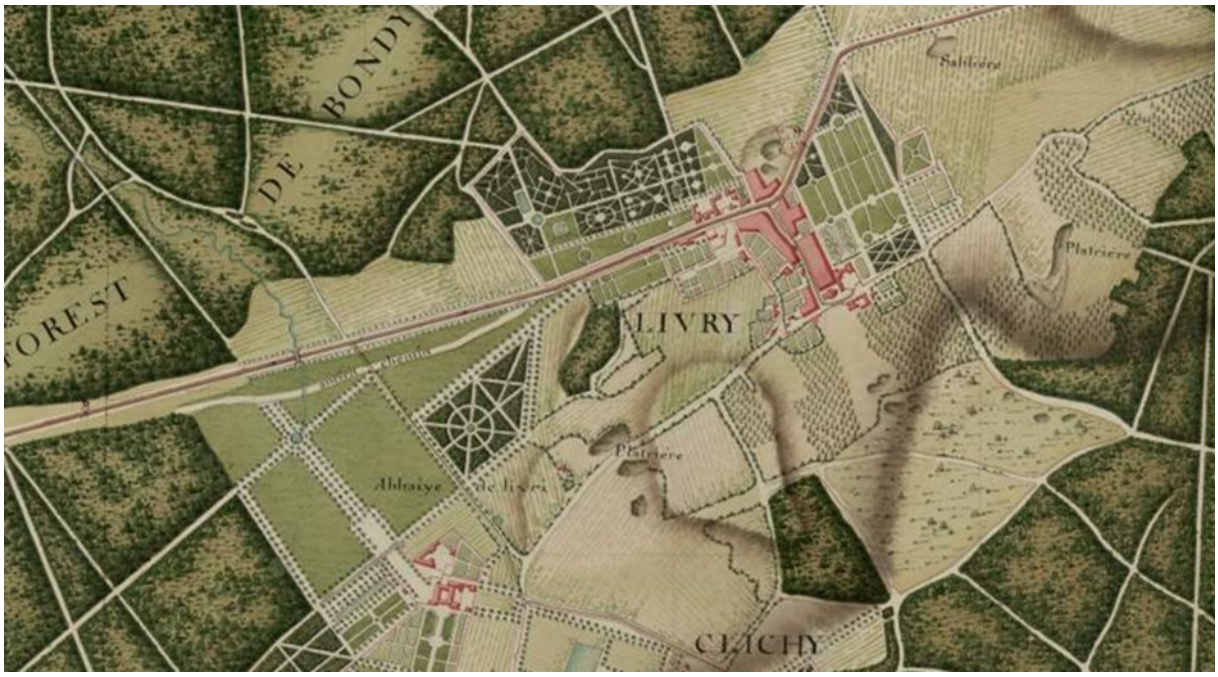
Topographie de Claude Chastillon

Photographie des ruines du « Vieux Château » de Livry



Carte postale ancienne, début XXe

Atlas de Trudaine – XVIIIe siècle ; généralité de Paris – vol. I – Compiègne I



Archives Nationales

III – URBANISME

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR LE PLU

Dans un avis de l'autorité environnementale rendu le 8 octobre 2015, sur le projet de révision du PLU de Livry-Gargan, signé par le Préfet, celle-ci prenait note que le projet de PLU prévoyait l'extension d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur un réservoir de biodiversité et un corridor écologique reliant le parc de la Poudrerie et l'ensemble forestier de la forêt de Bondy et que, cependant, les dispositions réglementaires prévues pour réduire l'impact de cette ZAE n'était pas étayées pour garantir que la fonctionnalité du corridor sera préservée. Le préfet rappelait également dans la partie « Risques majeurs » :

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONEMENTALE
SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LIVRY-GARGAN
(Extrait)

Bobigny, le 8 octobre 2015

« La commune est soumise à divers risques naturels, identifiés dans l'état initial. Le rapport rappelle que ces risques sont recensés dans un Document d'information Communal sur les risques majeurs (DICRIM). Le diagnostic note que la commune est concernée par un risque d'inondation par ruissellement pluvial. L'analyse du risque d'inondation par ruissellement nécessiterait néanmoins d'être approfondie. L'état initial mentionne la carte du BRGM sur le risque d'inondation par remontées de nappes, la nature du phénomène n'est pas présentée.

La commune de Livry-Gargan est soumise aux risques de mouvements de terrain suivants :

> *affaissement/effondrement dus à la présence d'anciennes carrières ; phénomène de dissolution de gypse ; retrait-gonflement des argiles. À ce titre, un plan de prévention des risques naturels relatif à ces trois risques a été prescrit, le 22 décembre 2004. Cela est bien identifié dans le document « État initial ». Il est cependant indiqué, dans le document 1.3 (Évaluation environnementale), que « le territoire de Livry-Gargan n'est pas concerné par des risques naturels majeurs » : **cette information est erronée.** L'État initial fait référence à une étude réalisée par le CEREMA sur le risque de dissolution de gypse et finalisée en 2015, et intègre une carte sur ce risque. Comme l'état initial le souligne, le risque de dissolution de gypse, ainsi que la présence d'anciennes carrières et de sols argileux, conduisent à une interdiction d'infiltration superficielle et d'injection profonde des eaux de ruissellement. »*

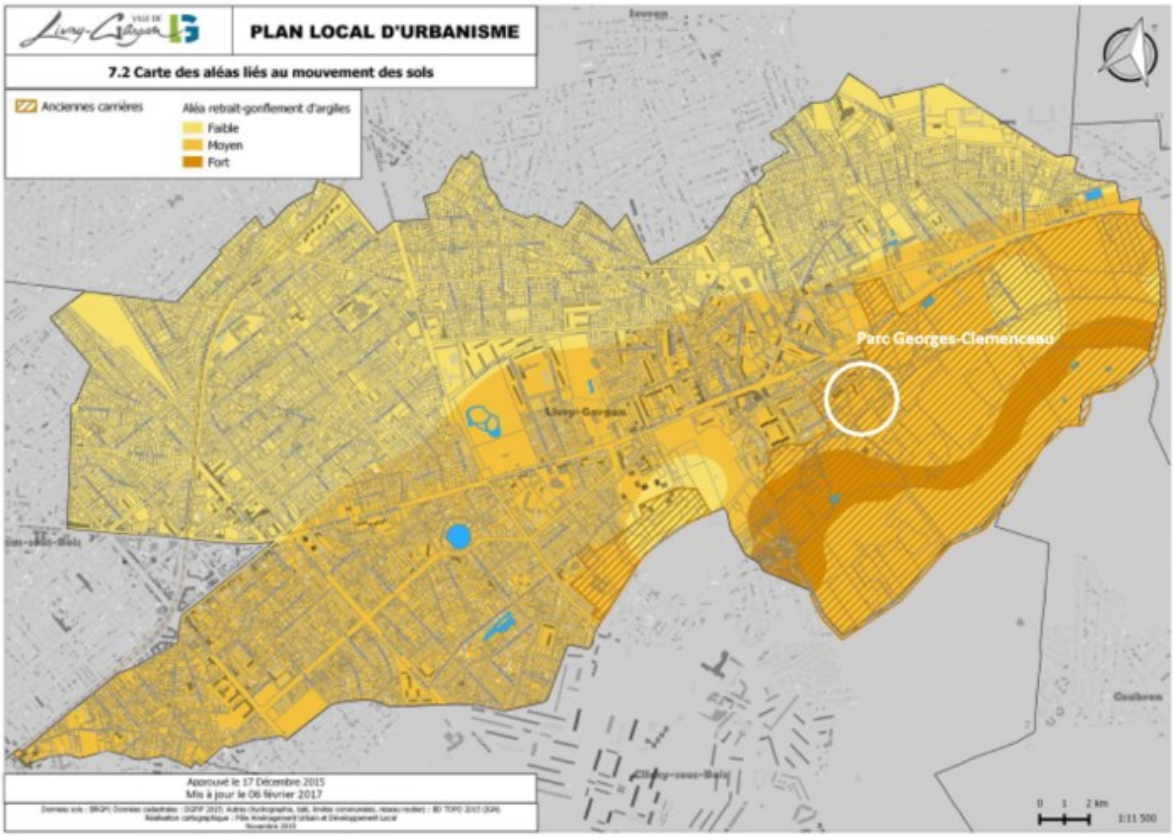
Signé : Le Préfet de Seine-Saint-Denis

RISQUES GÉOTECHNIQUES : MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Livry-Gargan est exposée à des risques géotechniques, notamment des mouvements de terrain. Des arrêtés de catastrophe naturelle ont été émis à plusieurs reprises, notamment entre 1989 et 1990, entre 1990 et 1993, entre 1993 et 1997, en 2003, 2009 et 2018. Ces arrêtés sont liés à des mouvements de terrain différentiels résultant de la sécheresse et de la réhydratation des sols. Deux Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ont été prescrits pour la commune. Le premier, prescrit le 23 juillet 2001, concerne les risques de tassements différentiels, un type de mouvement de terrain. Le second, prescris le 22 décembre 2004, concerne les risques d'affaissements et d'effondrements. Ces risques sont liés à des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. Ces mouvements de terrain sont notamment associés à la présence d'anciennes carrières ou au phénomène de dissolution naturelle des horizons gypseux. Ces facteurs géologiques contribuent à la vulnérabilité de la commune face aux risques de mouvements de terrain.

Concernant la parcelle du parc Georges-Clémenceau, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) mis à jour en 2015 confirme les risques géotechniques d'affaissements et d'effondrements. Ces risques sont effectivement associés à la présence d'anciennes carrières dédiées à l'exploitation du plâtre signalée dans l'ensemble des sous-sols de la parcelle, confirmée par les données du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), et au phénomène de dissolution naturelle. L'aléa est considéré comme moyen pour la parcelle elle-même, mais il est associé à un risque très élevé dans la zone adjacente directe.

Carte des risques liés au mouvement des sols



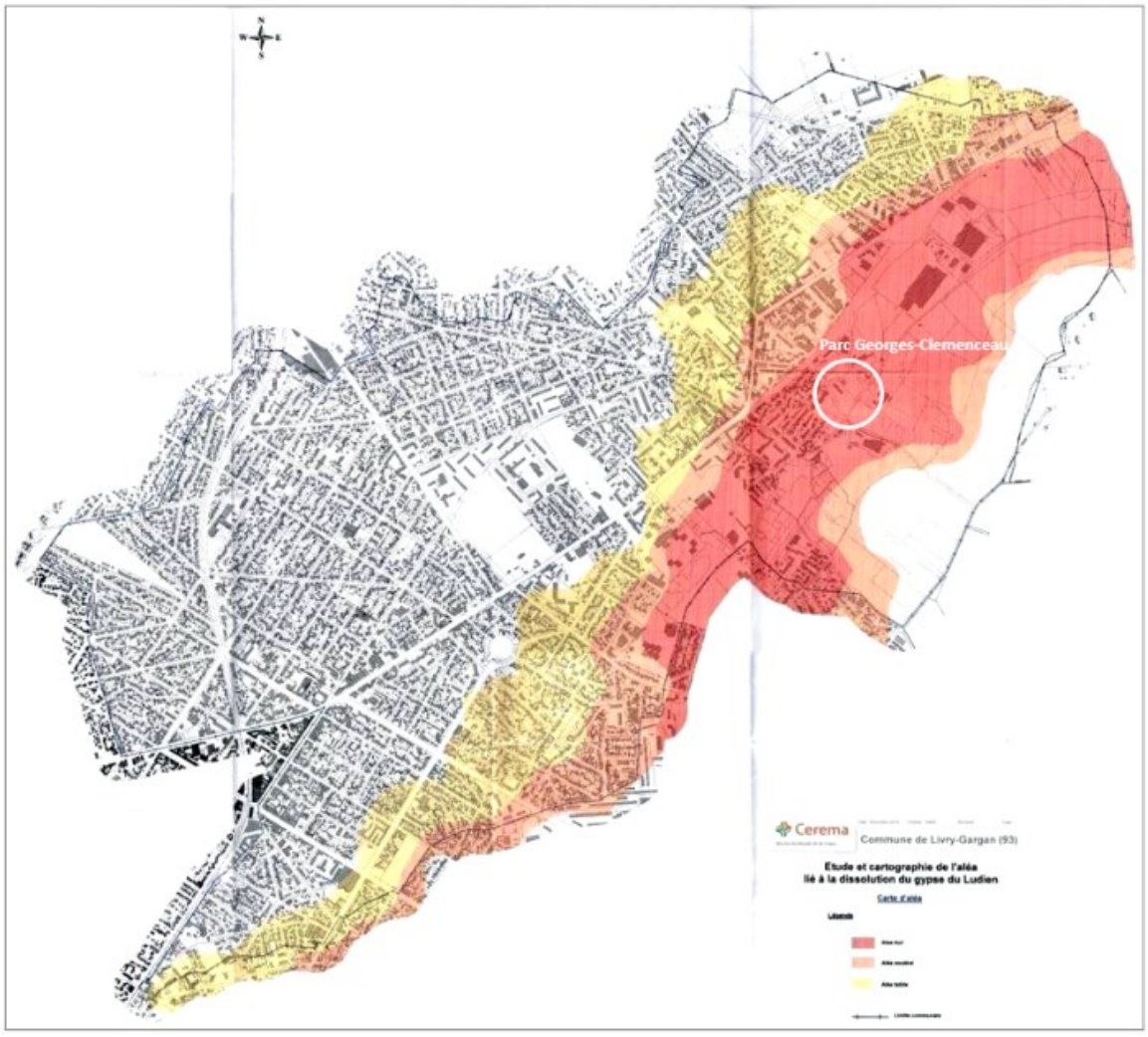
Plan local d'urbanisme 2015

RISQUES GÉOTECHNIQUES : DISSOLUTION DU GYPSE

La commune de Livry-Gargan est également sujette à des risques géologiques spécifiques, notamment ceux associés à la dissolution du gypse du Ludien. Selon une étude réalisée par le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), en collaboration avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), ces désordres sont liés à l'épaisseur des couches de gypse et à leur affleurement.

L'impact de ces phénomènes naturels peut être exacerbé par les activités humaines, comme le souligne le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2015. L'étude du CEREMA confirme la présence d'un aléa fort lié à la dissolution du gypse dans la partie Est de la commune de Livry-Gargan. Cette situation souligne l'importance d'une planification urbaine attentive et d'une gestion prudente des ressources naturelles pour minimiser les risques associés à ces phénomènes géologiques.

Étude cartographique des risque liés à la dissolution du gypse du Ludien



CEREMA

IV – USAGES

ANALYSE DE L'UTILISATION ACTUELLE DU PARC

Les observations initiales des usages du parc Georges-Clémenceau suggèrent une variété d'utilisations qui reflètent les besoins et les préférences des résidents locaux avec une diversité d'activités récréatives et sociales.

- Pour de nombreux résidents, le parc est considéré comme un espace de loisirs familial accessible à pied. Il offre un environnement sûr et agréable où les parents et les grands-parents peuvent emmener leurs enfants ou petits-enfants pour des activités de plein air. Cependant, il a été noté que le parc semble être négligé par la municipalité, comme en témoignent l'absence de remplacement des jeux pour enfants retirés et l'état de la clôture. De plus, l'état de la clôture du parc indique un manque d'entretien et un délaissement visible depuis de nombreuses années.
- Le parc est également un lieu apprécié des propriétaires de chiens, qui profitent de ces espaces verts pour promener leurs animaux de compagnie. Cette utilisation du parc contribue à son dynamisme et à sa convivialité.
- En raison de la végétation présente et de ses arbres, le parc Georges-Clémenceau offre un îlot de fraîcheur où les résidents peuvent se rencontrer, partager une activité de plein-air ou simplement se détendre à l'ombre pour échapper à la chaleur estivale. Cette fonction du parc est particulièrement appréciée pendant les mois d'été, lorsque la chaleur dans les appartements peut devenir difficilement supportable.
- Enfin, le parc semble jouer un rôle réel pour l'Institut Médico-Educatif (IME) situé en face. Il offre un espace de détente pour les enfants atteints de handicaps lourds et le personnel éducatif. Cette utilisation du parc souligne son importance non seulement en tant qu'espace de loisirs et de lien social, mais aussi en tant qu'espace de bien-être.

Nous noterons que le parc Georges-Clémenceau se situe dans le contexte plus large du chemin de randonnée « chemin des parcs T2 » qui traverse Livry-Gargan. En amont, le parcours débute à la gare de Sevran-Livry et longe le canal de l'Ourcq. Il traverse ensuite plusieurs parcs, dont le parc de la Mairie et le parc municipal Lefèvre, avant d'atteindre le parc Georges-Clémenceau.

PERSPECTIVES FUTURES : ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

La perspective de transformations urbaines à l'emplacement du parc Georges-Clémenceau soulève plusieurs questions et préoccupations parmi les résidents proches. L'idée de construire des logements en face d'une décharge de construction (déchetterie du bâtiment), qui est déjà une source de nuisances diverses, est source d'inquiétude. Les nuisances comprennent le bruit, la poussière et la pollution, en particulier en raison du trafic de camions.

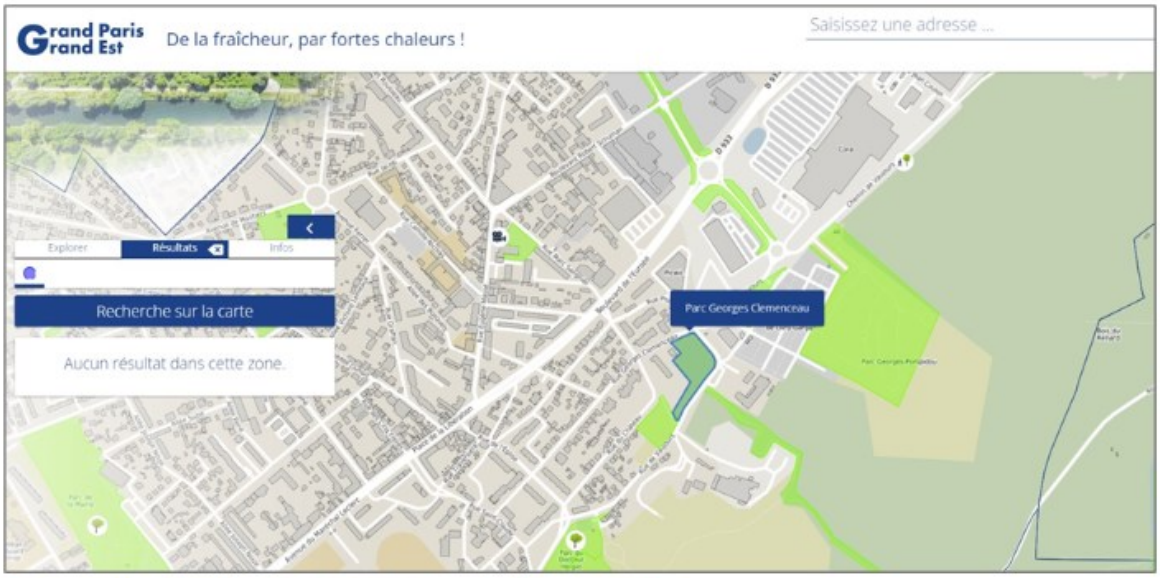
La question du stationnement pour ces nouveaux logements est également un sujet de préoccupation majeure. Le quartier est déjà confronté à une saturation du stationnement, et l'ajout de nouveaux logements pourrait exacerber ce problème. L'éventualité de créer des places de stationnement souterraines dans les anciennes carrières sur lesquelles repose le parc soulève des questions sur la faisabilité et la sécurité de cette solution.

De plus, l'impact de ces nouvelles habitations sur la circulation locale est une autre préoccupation. L'augmentation du nombre de résidents pourrait entraîner une augmentation du trafic, nécessitant

potentiellement un nouveau plan de circulation pour gérer l'afflux de véhicules.

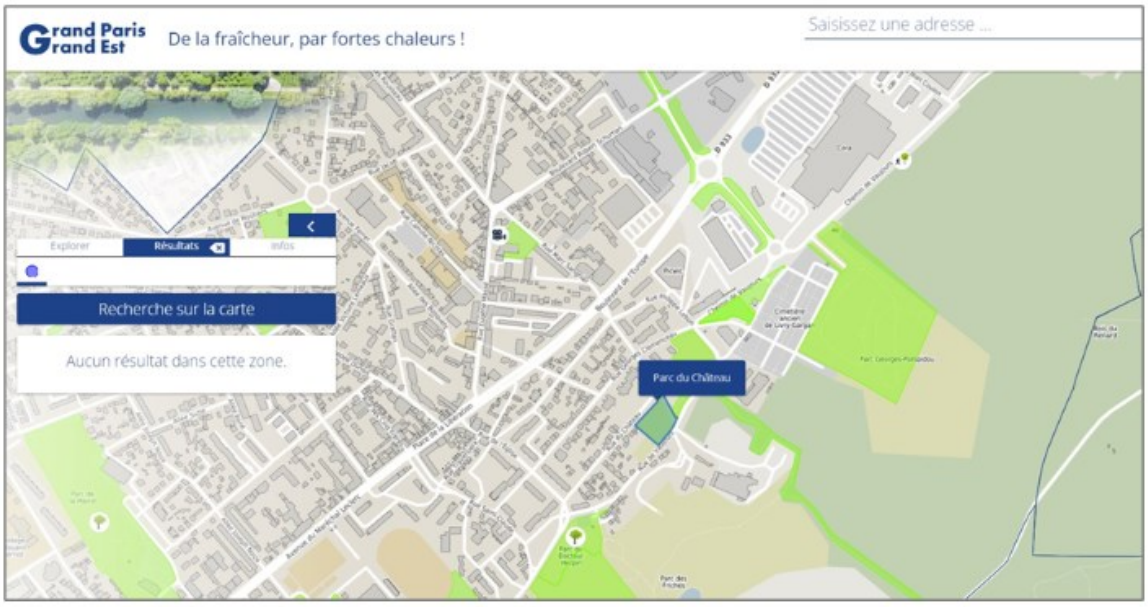
Enfin, l'impact sur les infrastructures scolaires locales est également une source d'inquiétude. L'arrivée de nouveaux résidents, et potentiellement de nouveaux élèves, pourrait mettre à l'épreuve les capacités des écoles locales.

Le Parc Georges-Clémenceau sur le site des îlots de fraîcheurs du Grand-Paris-Grand-Est



Cartographie des îlots de fraîcheur : Grand-Paris-Grand-Est

Le Parc du Château (partie du parc Georges-Clémenceau) sur le site des îlots de fraîcheurs du Grand-Paris-Grand-Est



Cartographie des îlots de fraîcheur : Grand-Paris-Grand-Est

V – PROJET D'AMÉNAGEMENT

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, PÔLE SANTÉ ET LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES

Un projet majeur d'aménagement urbain est actuellement prévu pour cette parcelle, ce qui représente une évolution significative pour la ville. Le projet pour le parc Georges-Clémenceau envisage de transformer cet espace vert en un nouveau complexe résidentiel et de services L'objectif annoncé est d'y établir un pôle médical polyvalent pour renforcer l'accès aux soins dans le quartier, associé à un ensemble résidentiel de 74 logements, dont 66 en logements locatifs sociaux et 8 logements locatifs intermédiaires.

Ce projet s'inscrit dans une tendance plus large de densification urbaine (voir réunion PLUi). Cette dynamique pose des défis particuliers lorsqu'elle entre en conflit avec la préservation des espaces verts. Ces espaces jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie urbaine et la durabilité environnementale. Ainsi, le projet de déclassement du parc Georges-Clémenceau pourrait entraîner la réduction d'un espace vert précieux qui offre de nombreux bénéfices environnementaux et sociétaux.

La société TELAMON propose de créer un pôle médical de 1 020 m² sur la parcelle totale de 5 371 m². Ce pôle accueillerait un laboratoire d'analyses, un centre d'imagerie, un centre de soins primaires, des spécialistes et des kinésithérapeutes. L'acquisition de la parcelle est proposée à un prix de 1.603.000 euros hors taxes.

SOCIÉTÉ TELAMON

La Société TELAMON, également connue sous le nom de SIPAP TELAMON est une société par actions simplifiée (SAS), dont le siège social est situé au 10 rue Roquepine, 75008 Paris. Elle a été créée le 8 avril 2005 et est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris depuis le 12 mai 2005, sous le numéro RCS 482 000 510. La société est dotée d'un capital social de 4 327 180,00 €. Son domaine d'activité est « Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite »

SIPAP TELAMON est une société holding,[1] elle a pour activité principale *« la prise de tous intérêts et participations par tout moyen apports ou souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises. Animation, coordination, notamment dans les domaines techniques, commerciaux, administratifs et financiers, des actions et politiques des sociétés qu'elle serait amenée à contrôler directement ou indirectement. Réalisation directement ou par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée, de toute opération immobilière, la gestion d'actifs immobiliers pour soi-même ou le compte de tiers, l'exercice de tout mandat social dans des sociétés dont l'actif est principalement composé d'actifs immobiliers. La gestion de fonds d'investissement alternatifs (FIA) ainsi que la gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou à tout autre objet similaire ou connexe. Le tout dans les limites du programme d'activité et de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers. »*

VI – PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

Le parc Georges-Clémenceau abrite une diversité d'espèces végétales qui contribuent à sa richesse biologique et animale ainsi qu'à son équilibre écologique. Cette diversité floristique et faunistique, qui s'est construite au fil du temps, constitue un patrimoine végétal qui mérite d'être préservé et valorisé.

Les bénévoles de Livry Participatif, qui ont pu visiter le parc ont effectué quelques relevés fin juin, ont voulu souligner l'importance de la préservation de la biodiversité existante dans le parc, bien qu'elle puisse paraître ordinaire à première vue. Nous noterons que ces relevés n'ont pas valeur d'expertise, mais permettrons aux non-habitués du parc de se faire une idée de l'occupation de celui-ci.

Par ailleurs, le Portrait biogéographique et plan d'échantillonnage réalisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Livry Gargan rappelle plusieurs éléments d'ensembles.

UNE DIVERSITÉ FLORISTIQUE

Le site est reconnu comme faisant partie du cortège floristique du Cynosurion cristati, une association végétale typique des prairies pâturées. Ces prairies, présentes dans divers contextes paysagers, sont largement réparties à travers la France, depuis les régions montagneuses jusqu'aux plaines. Caractérisées par une végétation prairial dense à ouverte, de hauteur variable, ces prairies sont dominées par des espèces vivaces. Le fond floristique de ces prairies est principalement composé de graminées, telles que le Grand plantain, le Raygrass anglais et le Trèfle blanc. Ces prairies connaissent leur période de développement optimale de la fin du





printemps jusqu'au début de l'été, offrant ainsi un paysage verdoyant et diversifié.

Parmi ces espèces d'arbres recensés, on compte plusieurs variétés de Prunus, dont le Prunus pissardii, un arbre ornemental apprécié pour sa floraison printanière rose pourpre et son feuillage pourpre. On y trouve également le Catalpa bignonioides et le Catalpa speciosa, deux espèces d'arbres à la floraison estivale blanche très décorative, ainsi que le Paulownia tomentosa, un arbre à la croissance rapide et à la floraison printanière violette très parfumée. A noter également la présence d'un marronnier d'Inde, espèce considérée comme vulnérable à l'état sauvage.

Le Frêne élevé est caractérisé par sa grande latitude de tolérance écologique. Capable de pousser aussi bien au bord de la mer qu'en montagne jusqu'à 1500 m ou en plaine, il est un exemple de la capacité d'adaptation. Sa croissance rapide (10 m en 20 ans au stade juvénile) et sa résistance au froid en font un atout précieux pour le parc. Le Noyer cendré est une espèce d'arbre qui se distingue par ses feuilles qui prennent une teinte dorée à l'automne.

Au total, ce sont 37 arbres, de 12 essences différentes, dont 20 majestueux peupliers, qui agrémentent le parc Georges Clémenceau.

Enfin, le parc est également le lieu de présence de plusieurs espèces de champignons, dont le Coprinellus micaceus. Ces champignons, par leur activité de décomposition de la matière organique, participent à la fertilité des sols du parc.

Ces espèces, par leur diversité, contribuent à la richesse du patrimoine végétal du parc. Elles offrent un spectacle changeant au fil des saisons, avec des floraisons successives qui attirent en conséquence, variété d'insectes pollinisateurs.

UNE FAUNE DIVERSIFIÉE

La faune du parc Georges-Clémenceau est tout aussi diversifiée. Cette diversité faunistique s'exprime à travers une

multitude d'espèces d'oiseaux et d'insectes contribuant à l'animation du parc et à son équilibre écologique.

La biodiversité aviaire du parc et de sa zone tampon est intéressante, avec la présence confirmée de plusieurs espèces d'oiseaux. Parmi elles, la Mésange à longue queue, une espèce appréciée pour son plumage distinctif habitant singulier du parc. De même, le Moineau domestique, un oiseau familier des environnements urbains, a également été observé dans le parc. Il convient de rappeler que le moineau est une espèce dont la présence s'est fortement raréfiée ces dernières années.

Les parcelles adjacentes au parc abritent également une diversité d'espèces aviaires. La Bergeronnette grise, avec son plumage contrasté et son comportement dynamique, ainsi que le Martinet noir, un oiseau remarquable pour sa capacité à passer la majeure partie de sa vie en vol, ont été observés dans ces zones.

Dans un périmètre de moins de 500 mètres autour du parc, d'autres espèces ont été repérées. L'Accenteur mouchet, un petit oiseau discret, et la Mouette rieuse, facilement reconnaissable, ont été observés.

En outre, la biodiversité du secteur ne se limite pas aux oiseaux. La Sérotonine commune, une espèce de chauve-souris, et la Pipistrelle commune, une autre espèce de chauve-souris, ont également été observées dans la zone. Ces espèces de chauves-souris jouent un rôle important dans l'écosystème, notamment en contrôlant les populations d'insectes.

Nous avons constaté que le ciel du parc Georges-Clémenceau est animé par divers aves, parmi lesquels, la pie bavarde, reconnaissable à son plumage contrasté noir et blanc, la perruche à collier, avec un plumage vert éclatant et son cri perçant, et le moineau domestique également être un habitué des lieux comme la corneille noire et le merle. Concernant la perruche à collier, la LPO indique que cette espèce est bien considérée invasive, mais qu'elle n'a pas d'impact significatif sur les oiseaux nicheurs de la région, d'autant plus qu'elle se plaît surtout en ville.

Ces oiseaux, par leur simple présence, enrichissent l'ambiance du parc. Ils jouent également un rôle dans l'équilibre écologique du parc, en se nourrissant d'insectes et de graines et en aidant à la dispersion des graines. Il est à noter que les pies, mésanges et moineaux (particulièrement en période de nidification) sont susceptibles de jouer un rôle, par leurs activités de chasses, dans la lutte contre certaines espèces invasives telles que le frelon asiatique ou la pyrale du buis.

Le parc Georges-Clémenceau est également le refuge d'une variété d'insectes. Plusieurs lépidoptères ont été observés. Parmi ces insectes, l'Osmia cornuta, aussi appelée « abeille maçonne », est un hyménoptère qui joue un rôle clé dans la pollinisation des plantes du parc. Cette abeille n'est pas en concurrence avec l'abeille domestique, l'Apis mellifera, mais travaille en complémentarité avec elle. Des bourdons ont également été observés.

La Coccinella septempunctata, communément appelée coccinelle à sept points, est un autre insecte présent dans le parc. Elle est appréciée pour son rôle de prédateur naturel des pucerons, contribuant ainsi à la régulation des populations de ces parasites.

Le Téléphore fauve est un autre insecte qui fréquente le parc. Cet insecte, qui se nourrit souvent de pollen de fleurs, est un pollinisateur important du Châtaignier, surpassant même l'Abeille mellifère, car ces dernières ne visitent pas les fleurs femelles.

Le Grillon, une autre espèce qui enrichit la biodiversité du parc Georges-Clémenceau, mérite d'être mentionné. Ces insectes, bien que petits, jouent un rôle important dans l'écosystème, ils sont des décomposeurs efficaces, contribuant à la décomposition de la matière organique.

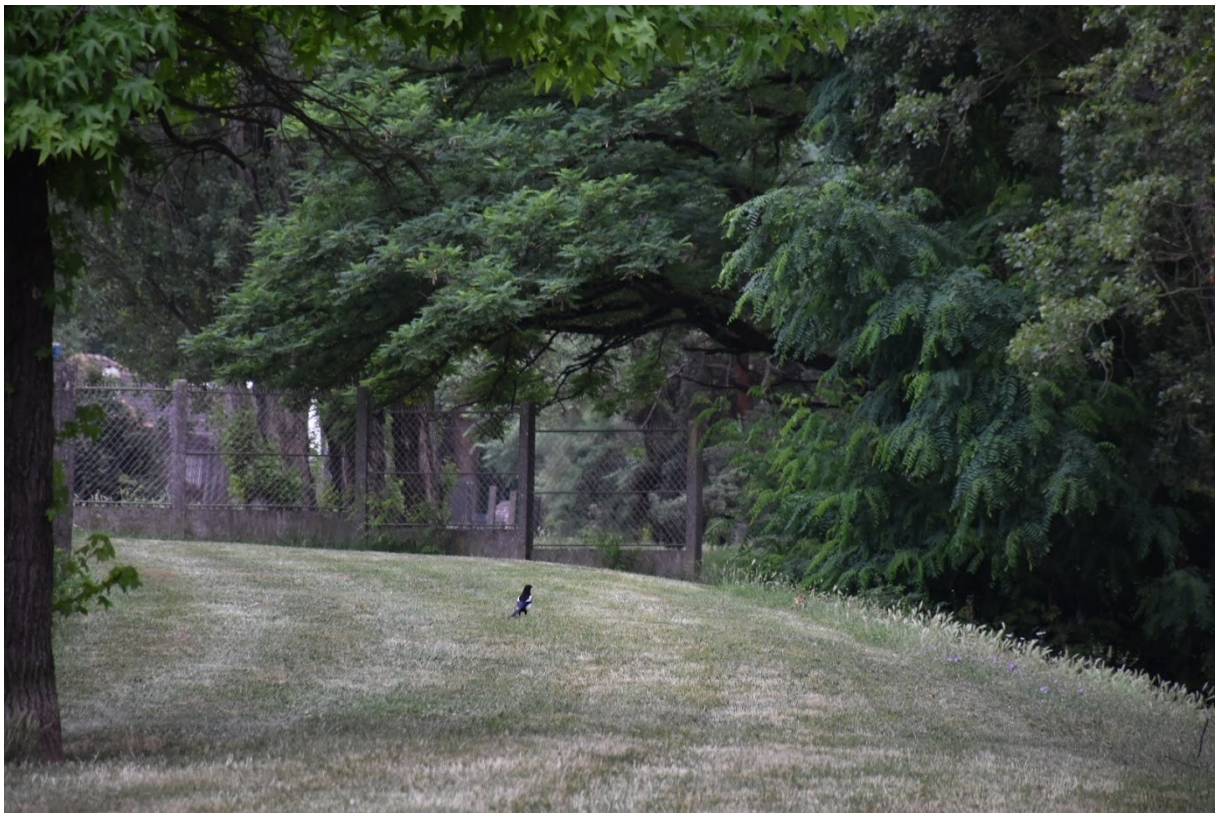
Les grillons sont également une source de nourriture, y compris certains des oiseaux mentionnés précédemment. Leur présence indique un environnement sain et équilibré, car ils sont sensibles à la pollution et aux perturbations de leur habitat.

Ces insectes, par leur activité, jouent un rôle crucial dans la pollinisation des plantes du parc. Ils contribuent ainsi à la reproduction des plantes et à la diversité génétique de la flore du parc.

INTERACTIONS INTER-ESPÈCES

Les différentes espèces présentes dans le parc Georges-Clémenceau ne vivent pas en isolation, mais interagissent entre elles, formant ainsi un véritable écosystème. Par exemple, les arbres du parc fournissent de la nourriture et des habitats pour les oiseaux et les insectes. Ces derniers, en retour, participent à la pollinisation des plantes et à la dispersion de leurs graines, contribuant ainsi à la régénération de la végétation du parc.

De même, les champignons du parc, par leur activité de décomposition de la matière organique, contribuent à la fertilité des sols, favorisant ainsi la croissance des plantes. Ces interactions inter-espèces sont essentielles pour le maintien de la biodiversité du parc et pour son équilibre écologique.



VII – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SÉQUESTRATION CARBONE ET LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Au-delà de leur valeur esthétique, ces espèces végétales jouent un rôle écologique crucial. Elles contribuent à la régulation du climat local en offrant de l'ombre et en évaporant de l'eau, ce qui permet de diminuer la température ambiante et d'atténuer les effets des îlots de chaleur urbains. Elles participent également à la séquestration du carbone, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, ces espèces végétales offrent un habitat et une source de nourriture à une variété d'espèces animales, contribuant ainsi à la biodiversité faunistique du parc.

SUPPRESSION DE LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

La perméabilité des sols est une caractéristique essentielle pour la gestion des eaux pluviales et pour la prévention des inondations. Dans le parc Georges-Clémenceau, les espaces verts permettent l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol, réduisant ainsi les risques d'inondation. De plus, les racines des arbres et des plantes contribuent à stabiliser le sol, prévenant ainsi l'érosion.

La transformation du parc en un complexe immobilier résidentiel pourrait avoir un impact significatif sur la perméabilité des sols. En effet, la construction de bâtiments et de routes imperméabilise les sols, empêchant l'infiltration de l'eau de pluie et augmentant ainsi les risques d'inondation. Il est donc essentiel de prendre en compte cet enjeu environnemental dans le cadre du projet d'urbanisme.

SUPPRESSION DES CORRIDORS, DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET DE LA CONTINUITÉ PAYSAGÈRE.

Le chemin de randonnée traverse le parc municipal Lefèvre avant de se diriger vers le parc Georges-Clémenceau. Après avoir traversé le parc Georges-Clémenceau, il continue vers le parc Georges-Pompidou. Le parc Georges-Clémenceau joue donc un rôle essentiel dans la continuité paysagère du chemin de randonnée qui traverse Livry-Gargan. Il sert de lien entre les différents espaces verts de la commune, créant ainsi une véritable trame verte qui favorise la circulation de la faune et la dispersion de la flore. La suppression du parc Georges-Clémenceau aurait un impact significatif sur cette continuité paysagère. Elle créerait une rupture dans le chemin de randonnée, privant les randonneurs d'un espace de détente et de découverte de la nature en plein cœur de la ville.

De plus, la suppression du parc est de nature à perturber les corridors écologiques existants, affectant ainsi la circulation de la faune et la dispersion de la flore.

VIII – ENJEUX DÉMOCRATIQUES

Nous notons que le déclassement du parc, voté par la municipalité en juin 2023, n'a pas fait préalablement l'objet d'une concertation publique.

- Les acteurs locaux, riverains, conseillers de quartier ainsi que les habitants semblent avoir été délaissés dans la réalisation de ce projet. Les conseillers de quartier sur le mandat 2019-2022 que nous avons pu contacter nous ont confirmé ne pas avoir été préalablement sollicités par la municipalité.

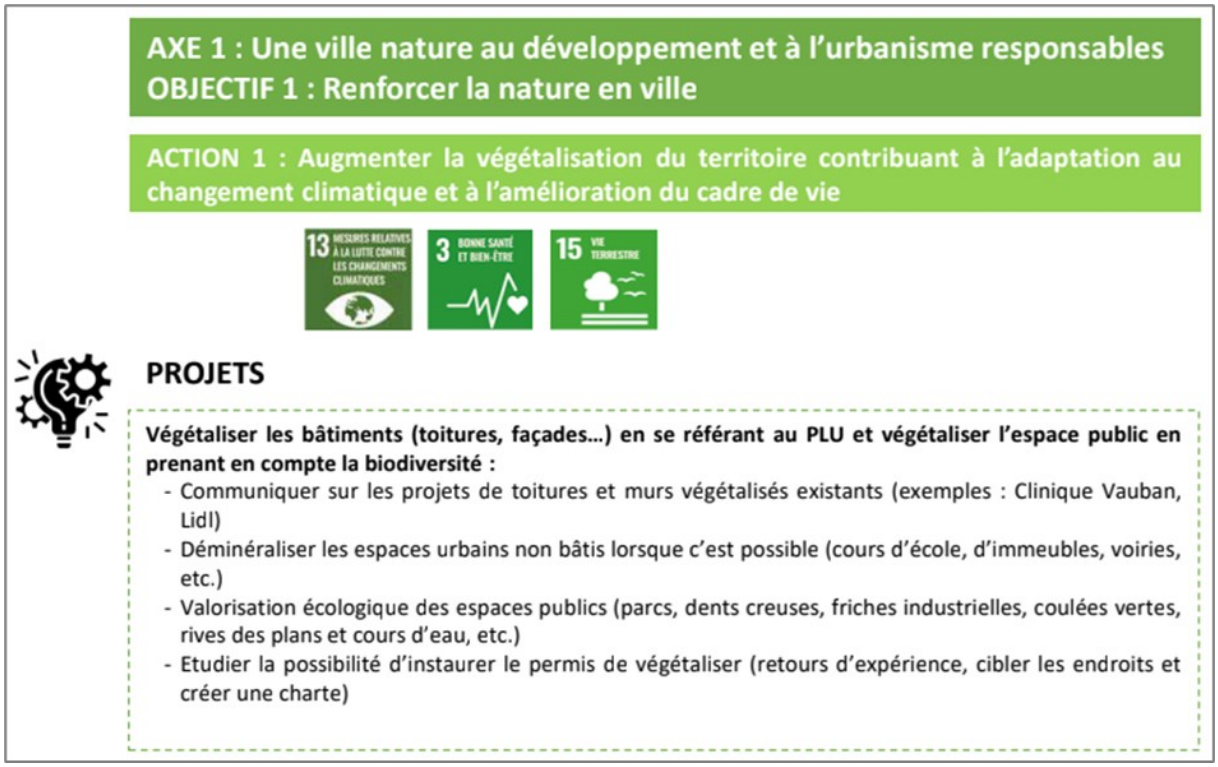
- De même, contact pris auprès de nombreux riverains de la rue Georges-Clémenceau, de la rue du 11 novembre 1918, de la rue du château et de nombreuses autres rues adjacentes ces derniers ont tous confirmé ne pas avoir été préalablement sollicités par la municipalité.

- Par ailleurs, la première recommandation du Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL) dans le cadre du rapport de la Commission environnement 2021 -2022 concerne « Aménagement des espaces verts » existants et la seconde recommandation concerne la « végétalisation » de la ville avec des « Îlots de verdure », un « verdissement des cours d'écoles » ou la « plantation d'arbres fruitiers », nous noterons ainsi que l'esprit de ces recommandations ne semble pas en concordance avec le projet.

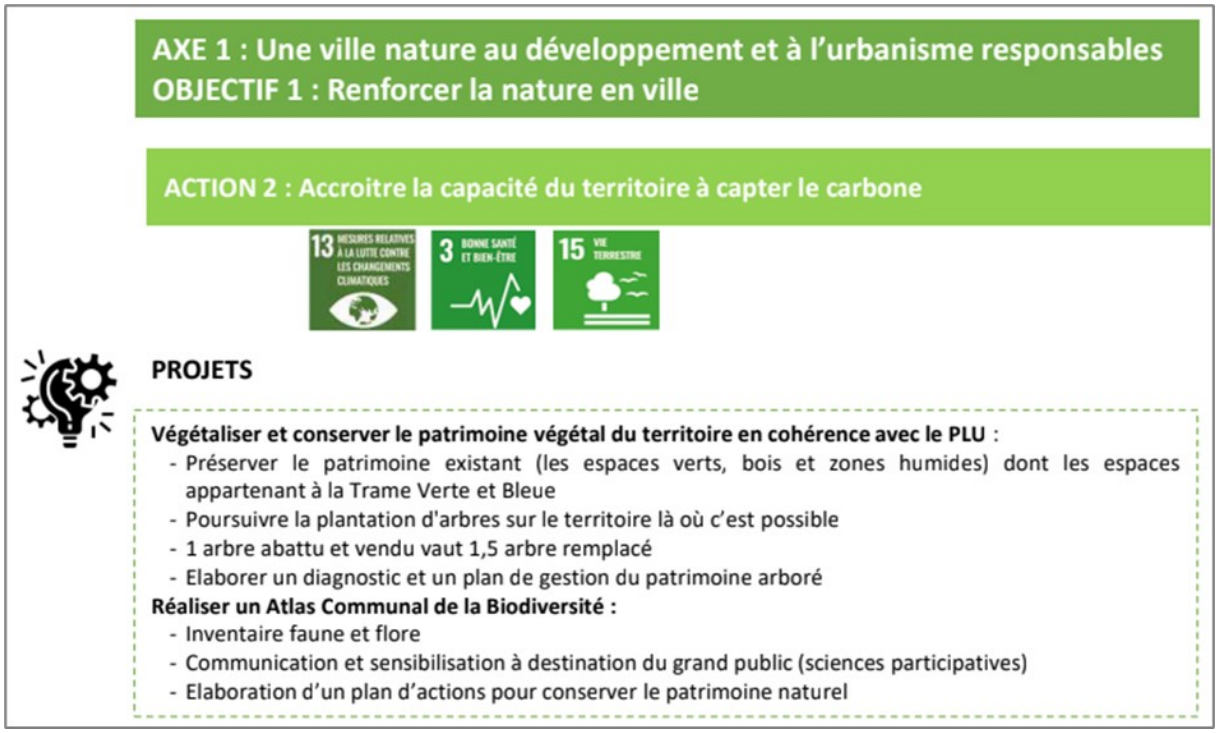
- Enfin, il est à souligné que l'axe 1 « Renforcer la nature en ville » de l'Agenda 21 « horizon 2030 » voté par le conseil municipal en décembre 2021 semble de tout évidence en inadéquation avec un projet urbanistique sur le parc Georges-Clémenceau, l'action n°1 se donnant pour objectif de *« végétaliser l'espace public en prenant en compte la biodiversité »*, de *« déminéraliser les espaces urbains non bâtis »* ou une *« valorisation écologique des espaces publics »* et l'action n°2 se donnant pour objectif d' *« accroitre la capacité du territoire à capter le carbone »* avec pour projet de *« préserver le patrimoine existant (les espaces verts, bois et zones humides) dont les espaces appartenant à la Trame Verte et Bleue »*.

Considérant que la démocratie participative est un élément clé pour la réussite de tout projet d'aménagement urbain, car elle permet d'impliquer les parties prenantes, notamment les habitants et les utilisateurs de la zone, dans le processus de décision et qu'ils sont les premiers concernés par les changements dans leur environnement, leur avis doit être pris en compte pour garantir la pertinence du projet. L'absence de communication entre les parties prenantes et les habitants peut créer des frustrations et mettre en péril le succès du projet en compromettant la légitimité de la décision finale.

Extrait de l'Agenda 21 « horizon 2030 »



Extrait de l'Agenda 21 « horizon 2030 »



CONCLUSION

La perspective de transformations urbaines à proximité du parc Georges-Clémenceau soulève une série de questions et de préoccupations, notamment au regard de l'avis du Préfet, des objectifs fixés par l'agenda 21 ou par les recommandations et avis exprimés par les acteurs locaux. Ces enjeux soulignent l'importance d'une planification et d'une gestion attentives pour garantir que tout développement futur respecte les besoins et les préoccupations des résidents locaux.

Le patrimoine végétal du parc Georges-Clémenceau abrite une diversité d'espèces végétales et animales qui contribuent à son équilibre écologique. La préservation de cette biodiversité, bien qu'ordinaire, est essentielle pour le maintien de la qualité de vie urbaine et pour la durabilité environnementale. Face au projet d'urbanisme envisagé, il est donc crucial de prendre en compte les enjeux de la préservation de la biodiversité et de la perméabilité des sols. Le défi est de parvenir à un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces verts, qui sont tout aussi indispensables.

En outre, il est important de sensibiliser la population locale à la valeur de ce patrimoine végétal. Le parc Georges-Clémenceau, par sa richesse floristique, offre un cadre idéal pour des activités d'éducation environnementale. Des ateliers de découverte de la flore locale, des balades botaniques ou encore des actions de plantation pourraient être organisés pour permettre aux habitants de découvrir et d'apprécier la richesse végétale de leur environnement.

TABLE DES MATIERES

I – GÉOGRAPHIE 2
II – HISTOIRE 6
III – URBANISME 9
IV – USAGES 12
V – PROJET D'AMÉNAGEMENT 14
VI – PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ 15
VII – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 19
VIII – ENJEUX DÉMOCRATIQUES 20
CONCLUSION 22
TABLE DES MATIERES 23
RÉFÉRENCES 24

RÉFÉRENCES

Livres

1. Almonzi-Grossard, D. (1969). Denise Almonzi-Grossard,... En Ile-de-France. Livry-Gargan et son histoire. la Ville. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3347268v
2. Suger.. La geste de Louis VI : Et autres œuvres (M. Bur, Éd.). Impr. nationale.

Articles de revue

1. Anonyme. (1966). Extrait des « Grandes Chroniques de France ». Bulletin de la société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Extrait-des-Grandes-Chroniques-de-France
2. Blaise, R. (2023). Les Montlhéry et les Garlande dans l'Aulnoye. Bulletin de la société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye, 28. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Les-Montlhery-et-les-Garlande-dans-l-Aulnoye
3. Calas, E. (1993). Les biens de l'abbaye de Livry aux XVIIe-XVIIIe siècles. Atlas de l'architecture et du patrimoine, 22. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Les-biens-de-l-abbaye-de-Livry-aux-XVIIe-XVIIIe-siecles
4. Genty, A.-E. (1896). Les seigneurs de Livry. Mémoires de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Les-seigneurs-de-Livry-1801

Sites Web

1. Biodiv'îdF -. (s. d.). https://geonature.arb-idf.fr/atlas/
2. Hielpolaris. (s. d.). Dispositions applicables à la zone N [HTML]. http://hielpolaris.free.fr/Tourmignies/Reglements/Ns.html
3. Les chemins des parcs [Centre de Ressources Partenaires]. (s. d.). https://ressources.seinesaintdenis.fr/Les-chemins-des-parcs
4. Livry Participatif. (2023, juin 30). Signez la pétition. Change.org. https://www.change.org/p/sauvons-le-parc-georges-cl%C3%A9menceau-et-ses-arbres
5. Livry-Gargan, V. de. (s. d.-a). Biodiversité. Site Internet de la Ville de Livry-Gargan. https://www.livry-gargan.fr/mon-quotidien/environnement/biodiversite-2921.html
6. Livry-Gargan, V. de. (s. d.-b). Documents PLU. Site Internet de la Ville de Livry-Gargan. https://www.livry-gargan.fr/urbanisme-habitat/plan-local-d-urbanisme/documents-plu-1094.html
7. Ludien. (2023). In Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Ludien&oldid=201315968
8. Seine-Saint-Denis, D. de la. (s. d.). Guide—Chemin des parcs. https://www.calameo.com/read/0006349247e1a93cf2e2b
9. Seine-Saint-Denis, D. de la. (2023a, juillet 2). Château de Livry. Atlas de l'architecture et du patrimoine. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Chateau-de-Livry
10. Seine-Saint-Denis, D. de la. (2023b, juillet 3). Châteaux-forts et féodalité en Ile-de-France du XIe au XIIIe siècle. Atlas de l'architecture et du patrimoine. https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Chateaux-forts-et-feodalite-en-Ile-de-France-du-XIe-au-XIIIe-siecle
11. Tourisme, S.-S.-D. (s. d.). Randonnée pédestre à Livry Gargan. Seine-Saint-Denis tourisme. https://www.tourisme93.com/document.php?pagendx=283
12. SIPAP TELAMON. (2023). SIPAP TELAMON – 482 000 510. Pappers. https://www.pappers.fr/entreprise/sipap-telamon-482000510
13. Conseil des Bassins Versants de Bretagne. (2023). Cynosurion cristati. [PDF]. https://www.cbnbrest.fr/site/bassins_versants/pdf/Cynosurion%20cristati.pdf

Rapports

1. Biotope. (2022). ABC de Livry-Gargan – phase 1 : portrait biogéographique et plan d'échantillonnage. Mairie de Livry-Gargan. 73 pages + Cartes + Annexes. [PDF].
2. Observatoire de la Biodiversité Urbaine. (2011). Fiche biodiversité Livry-Gargan.
3. Ville de Livry-Gargan. (2019, 28 mai). Plan Local d'Urbanisme de Livry-Gargan – Rapport de présentation – Diagnostic [PDF].
4. Ville de Livry-Gargan. (2019, 28 mai). Plan Local d'Urbanisme de Livry-Gargan – Rapport de présentation – Évaluation environnementale [PDF].
5. Galli, P. Avis de l'autorité environnementale sur le projet de révision du PLU de Livry-Gargan – Résumé de l'avis [PDF]. https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PLU_Livry-Gargan_Avis_de_l_AE.pdf



LIVRY PARTICIPATIF

OBSERVATOIRE INDEPENDANT
DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
ET DES QUARTIERS

livry.participatif@gmail.com

@livryparticipatif

#livryparticipatif

livryparticipatif.wordpress.com

AOUT 2023